

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1149

7 mai 2014

### SOMMAIRE

<b>Adventure Films Sàrl</b> .....	<b>55148</b>	<b>L'Eco-Invest Lux S.A.</b> .....	<b>55109</b>
<b>avantage Reply (Luxembourg) S.à r.l.</b> ....	<b>55146</b>	<b>Liquiditätsfluss No.1 S.A.</b> .....	<b>55110</b>
<b>Blue Island Properties</b> .....	<b>55139</b>	<b>Luxeco S.A.</b> .....	<b>55109</b>
<b>CLdN Fin S.A.</b> .....	<b>55106</b>	<b>Luxembourg Management Company</b>	
<b>F.A.P.S. Europe S.A.</b> .....	<b>55106</b>	<b>Group S.A.</b> .....	<b>55107</b>
<b>Fenêtres Bajda S.à r.l.</b> .....	<b>55110</b>	<b>LuxPol Invest S.à r.l.</b> .....	<b>55107</b>
<b>I.E.C.L. S.à r.l.</b> .....	<b>55108</b>	<b>Medi Media S.A.</b> .....	<b>55108</b>
<b>Kaartenfrenn association sans but lucratif</b>		<b>MGBC Lux S,à r.l.</b> .....	<b>55113</b>
.....	<b>55140</b>	<b>Neop Investment S.à r.l.</b> .....	<b>55117</b>
<b>Khayam S.A.</b> .....	<b>55109</b>	<b>Periza Industries S.à r.l.</b> .....	<b>55129</b>
<b>Kirtex S.à.r.l.</b> .....	<b>55108</b>	<b>Pfizer Holdings Luxembourg Sàrl</b> .....	<b>55127</b>
<b>Komoditis MKT Luxembourg</b> .....	<b>55108</b>	<b>Rakuten Europe S.à r.l.</b> .....	<b>55150</b>
<b>KSS Holdings S.à.r.l.</b> .....	<b>55108</b>	<b>Ro Agriculture Investment SICAV-SIF</b> ...	<b>55152</b>
<b>Laboratoire Dentaire Bartelmes S.à r.l.</b> ..	<b>55107</b>	<b>SAJ S.A.</b> .....	<b>55152</b>
<b>Laboratoire Dentaire Bartelmes S.à r.l.</b> ..	<b>55107</b>	<b>Sava S.à.r.l.</b> .....	<b>55152</b>
<b>LBREP III Vesta S.à r.l.</b> .....	<b>55107</b>	<b>Spallian Innovation S.à r.l.</b> .....	<b>55142</b>
<b>LBREP II LBP S.à r.l.</b> .....	<b>55106</b>	<b>Windermere Investments Limited</b> .....	<b>55111</b>

**F.A.P.S. Europe S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 97.540.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 6 février 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société anonyme F.A.P.S. EUROPE S.A., dont le siège social était à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, a été dénoncé en date du 13 juin 2005, inscrite au RCS sous le numéro B 97540;

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Arzu AKTAS

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2014035309/16.

(140040181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

---

**CLdN Fin S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 161.485.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 25 février 2014*

The Board takes note of the letter dated today, in which Mr. Frank van Bellingen resigns as a Director of the Company [...]. In accordance with Article 10 of the Articles of Association, the Board of Directors decides to co-opt Priveq S.A., a company with limited liability under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3-7 rue Schiller in L-2519 Luxembourg, with company number B158218, with permanent representative Mr. Frank van Bellingen, with same address. The company Priveq S.A. will complete the term of Mr. Frank van Bellingen, which will expire at the annual general meeting of 2014. This decision will be for the good rule submitted for ratification at the next Shareholders' Meeting.

**Traduction libre**

«Le Conseil prend note de la lettre datée de ce jour, par laquelle Monsieur Frank van Bellingen démissionne de ses fonctions d'administrateur de la société [...]. Conformément à l'article 10 des statuts de la société, le Conseil d'administration décide de coopter Priveq S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 3-7 rue Schiller à L-2519 Luxembourg, avec le numéro de société B158218, avec pour représentant permanent Monsieur Frank van Bellingen, ayant la même adresse. La société Priveq S.A. achèvera le mandat de Monsieur Frank van Bellingen, qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2014. Cette décision sera pour la bonne règle soumise pour ratification à la prochaine Assemblée générale des actionnaires.»

Pour extrait conforme

Jozef Adriaens / Michel Jadot

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2014035253/26.

(140040029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

---

**LBREP II LBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 144.400,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.098.

—  
**EXTRAIT**

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2014.

LBREP II LBP S.à r.l.

Référence de publication: 2014035435/12.

(140040496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

---

**LuxPol Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 mars 2014.

Référence de publication: 2014035432/10.

(140040394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

**Laboratoire Dentaire Bartelmes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 81.587.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 7 mars 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014035433/10.

(140040217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

**Laboratoire Dentaire Bartelmes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 81.587.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 7 mars 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014035434/10.

(140040218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

**LBREP III Vesta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 133.861,25.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 mars 2014.

Référence de publication: 2014035436/10.

(140040495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

**Luxembourg Management Company Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.897.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu au siège social le 5 mars 2014.*

Le Conseil décide de nommer en tant que réviseur externe pour l'audit de l'exercice se terminant le 31 décembre 2013 la société Artemis Audit & Advisory S.à r.l., située au 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2014.

Pour L.M.C GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2014035441/14.

(140040456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

**KSS Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.  
R.C.S. Luxembourg B 106.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014035417/9.

(140040022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

**Komoditis MKT Luxembourg, Société Anonyme,  
(anc. Medi Media S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 40.495.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 19/12/2013*

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Abettan Gilles, né le 17/07/1962 à Essaouira (Maroc) et résident à sise 9, Rue Adolphe Mille F-75019 Paris (France) de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué, avec effet immédiat.

L'assemblée générale nomme la société INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES & PARTNERS S.A., à sise 25a, boulevard Royal L-2449 Luxembourg (Luxembourg), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B35973 et représentée par Madame Benallal Yamina, née le 03/02/1971 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 25a, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg (Luxembourg), au poste d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014035416/16.

(140040035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

**Kirtex S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.  
R.C.S. Luxembourg B 41.132.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.  
259 ROUTE D'ESCH  
L-1471 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2014035414/13.

(140040338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

**I.E.C.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 151.100.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 28 février 2014*

1. Mme Nathalie VAZQUEZ a démissionné de son mandat de gérante B.

2. Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née le 24 mai 1972 à Le Raincy (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour I.E.C.L. S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014035380/16.

(140040014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

**L'Eco-Invest Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 16.923.

—

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 25 février 2014*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2017:

- Monsieur ROBERT SCHINTGEN, demeurant 113, rue de Bridel, L-7217 Bereldange, administrateur délégué
- Madame GERALDINE SCHINTGEN, demeurant 55, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, administrateur délégué
- Madame Maggy SCHINTGEN-DELVAUX, demeurant 113, rue de Bridel, L-7217 Bereldange
- Madame Léa BEISSEL, demeurant 113, rue de Bridel, L-7217 Bereldange

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2014.

Référence de publication: 2014035418/16.

(140039652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

---

**Luxeco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.512.

—

**EXTRAIT**

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, réunie en date du 2 décembre 2013, a nommé comme nouvel administrateur de catégorie B de la société:

- Monsieur Denis Brever, né à Malmedy (Belgique) le 2 janvier 1983, de nationalité belge, domicilié professionnellement à L-1449 Luxembourg, rue de l'Eau n°18 (Grand-duché de Luxembourg);

en remplacement de Monsieur Stéphane Sabella.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014035440/16.

(140040071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

---

**Khayam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, rue Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 139.707.

—

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 28 février 2014 à Luxembourg*

L'assemblée générale décide de changer le siège social comme suit:

De L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel

L'assemblée générale décide de remplacer les administrateurs comme suit:

Monsieur EHDAIE Hadi, administrateur, avec adresse à L-1858 Luxembourg, 24, rue de Kirchberg

Monsieur AZIZI Ardeshir, administrateur, avec adresse à L-1420 Luxembourg, 37, avenue Gaston Diederich

Monsieur EHDAIE Mohammad Hossein, administrateur, avec adresse à L-1858 Luxembourg, 24, rue de Kirchberg

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2020 comme suit:

Monsieur THIELEN Johny, administrateur, avec adresse à L-1898 Kockelscheuer, 23, rue Mathias Weistroffer.

Monsieur THIELEN Marc, administrateur, avec adresse à L-9780 Wincrange, Maison 74

Madame THIELEN-OEHRIBAUER Jutta, administrateur, avec adresse à L-1898 Kockelscheuer, 23, rue Mathias Weistroffer.

Madame HENSCHEN-HAAS Monique, administrateur, avec adresse à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2020 comme suit:

Monsieur THIELEN Johny, administrateur-délégué, avec adresse à L-1898 Kockelscheuer, 23, rue Mathias Weistroffer. Il peut engager la société par sa seule signature.

L'assemblée générale décide de remplacer le commissaire aux comptes, Madame AKBARIEH Maryam, avec adresse à L-1858 Luxembourg, 24, rue de Kirchberg.

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2020 la société Fiduplan S.A. RCS B 44.563 avec siège social à L-1635 Luxembourg 87, allée Léopold Goebel.

Pour extrait conforme  
Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2014035413/31.

(140040464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

---

**Liquiditätsfluss No.1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.749.

---

*Extrait des minutes du conseil d'administration tenu au siège social de la société le 28 février 2014*

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de VAN CAUTER -SNAUWAERT & CO S.à.R.L., avec siège social au 80, Rue des Romains, L - 8041 Strassen, enregistré sous le numéro B52610 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que Réviseur Externe de la Société pour l'audit des comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2014.

A Luxembourg, le 7 mars 2014.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliaire*

Référence de publication: 2014035423/16.

(140040477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

---

**Fenêtres Bajda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5819 Alzingen, 6, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 168.892.

---

L'an deux mille quatorze, le douze février.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- Madame Ewa KOWALSKA, employée privée, demeurant à F-57860 Malancourt-la-Montagne (France), 15, rue du Bon Puits,

- Monsieur Miroslaw BAJDA, gérant de société, demeurant à F-57860 Malancourt-la-Montagne (France), 15, rue du Bon Puits,

associés de la société "FENETRES BAJDA s.à.r.l.", établie et ayant son siège à L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Letzebuenger Heck, constituée suivant acte du notaire Alex WEBER de Bascharage en date du 24 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1530 du 19 juin 2012, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B168.892.

Les comparants prennent les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Ils décident de transférer le siège social de la société de Schifflange à Alzingen, et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. premier alinéa.** Le siège de la société est établi dans la commune de Hesperange. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés."

*Deuxième résolution*

Ils fixent l'adresse à L-5819 Alzingen, 6, rue de l'Eglise.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: KOWALSKA, BAJDA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 février 2014. Relation: LAC / 2014 / 7231. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 7 mars 2014.

Référence de publication: 2014035323/37.

(140040383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

**Windermere Investments Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 13.501,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.275.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth of January,  
before us Me Fracis Kessler, notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

CFI Sterling Holdings Limited, a company incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY-KY1-9005, registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under registration number 181267 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHÃO CONDE, employee,, residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given on January 13, 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Windermere Investments Limited, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of GBP 13,501.-, having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg incorporated following a deed of Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, of 20 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1226 of 21 June 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-127.275 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, of 9 July 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1983 of 23 September 2010.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint the liquidator.
- 3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
- 4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The Shareholder resolved to appoint the Shareholder as liquidator.

*Third resolution*

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Esch/Alzette by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre janvier

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

CFI Sterling Holdings Limited, une société existant sous les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social au 87, Mary Street, George Town, KY KY1-9005 Grand Cayman, Iles Caïmanes, et enregistrée auprès du Registrar of Companies des Iles Caïmanes sous le numéro 181267 (l'«Associé Unique»)

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHÃO CONDE, employée privée,, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoir de substitution donnée en date du 13 janvier 2014.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que Windermere Investments Limited, une société à responsabilité limitée, de droit luxembourgeois, avec un capital social de GBP 13.501.- ayant son siège social à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg qui a été constituée au Grand-Duché de Luxembourg en date du 20 avril 2007 suivant acte de Me PAUL BETTINGEN, alors notaire, de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C numéro 1226 du 21 juin 2007, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.275 (la «Société»). Ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 9 juillet 2010 par acte du notaire Maître Francis Kessler, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 1983 du 23 septembre 2010.

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné ci-dessous, reconnaissant avoir été informée des résolutions à prendre sur base de l'agenda suivant:

#### *Agenda*

- 1 Dissolution et décision de mettre la société en liquidation.
- 2 Nomination du liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs du liquidateur et de sa rémunération.
- 4 Divers.

a prié le notaire d'enregistrer les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer l'Associé Unique comme liquidateur.

#### *Troisième résolution*

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.



Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

La Société en liquidation est valablement engagée envers les tiers sans aucune limitation par la seule signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé Unique a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur, comme convenu entre les parties concernées.

Dont acte

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 janvier 2014. Relation: EAC/2014/1647. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014033228/121.

(140037304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

### **MGBC Lux S,à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 22, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 184.883.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1) Monsieur Sabahddin KIZILKLIC, Conducteur Travaux, demeurant au 8, Avenue Bogdan Politanski, F- 54 810 LON-GLAVILLE, né à Y. PIRIBEYLI (Turquie), le 15 novembre 1967;

2) Monsieur Haci KOROGLU, Maçon qualifié, demeurant au 27, Avenue de la Concorde, F-54 440 HERSERANGE, né à Taspinar (Turquie), le 6 novembre 1960;

3) Madame Fatma AKSÖZ, assistante de direction, demeurant au 1, rue de ménil, F- 08 200 SEDAN, née à Sandikli (Turquie), le 3 août 1969.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.** La société a pour objet la construction de bâtiments comprenant notamment les travaux de béton armé, plancher, coffrage, collage, ferrailage, tout type de maçonnerie, étanchéité, carrelage, chapes, peinture, menuiserie, bois et PVC, terrassement, isolation intérieur-extérieur, cloison de séparation, plafonnage et pose de pré-mur béton et exécuter en général tous les travaux qui aident directement ou indirectement au développement du présent objet social.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou apporter son concours de quelque manière que ce soit à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également détenir, acquérir ou vendre des immeubles, promouvoir et/ou louer ces propriétés et réaliser toutes opérations relatives à ses propriétés situées à Luxembourg ou l'étranger.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: «MGBC LUX S.à.r.l.».

**Art. 5. Siège social.**

5.1 Le siège social est établi dans la commune de Koerich.

5.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social - parts sociales.**

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 12 500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises «inter vivos» à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 7. Gérance.**

7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

### 7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant technique ou ensemble avec celle du gérant administratif.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

### 7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conférence call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

### 7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

## **Art. 8. Assemblée générale des associés**

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

## **Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés**

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le dernier mardi du mois de mai à 16.00 heures.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert

pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

### **Art. 11. Exercice social - comptes annuels**

#### 11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

#### 11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

### **Art. 12. Distribution des profits**

2.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

12.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent décider du paiement d'un dividende, affecter le solde à un compte de réserve ou le reporter.

### **Art. 13. Dissolution - Liquidation**

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

**Art. 15. Modification des statuts.** Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

#### *Souscription*

Les Statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

1. Sabahddin KIZILKLIC, prénommé (onze mille deux cent cinquante parts) . . . . .	11.250 parts sociales
2. Haci KOROGLU, prénommé (six cents cinquante parts) . . . . .	650 parts sociales
3. Fatma AKSÖZ (six cents cinquante parts) . . . . .	650 parts sociales
Total: douze mille cinq cents parts . . . . .	12 500 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 12 500 EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents Euros (1.300.-Euros).

#### *Résolution des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixée au 22, rue de l'industrie, L-8395 Windhof;

2. Est appelé aux fonctions de gérant administratif pour une période indéterminée:

- Monsieur Sabahddin KIZILKLIC, Conducteur Travaux, demeurant à 8, Avenue Bogdan Politanski, F- 54 810 LON-GLAVILLE, né à Y. PIRIBEYLI (Turquie), le 15 novembre 1967;

3. Est appelé aux fonctions de gérant technique pour une période indéterminée:

- Monsieur Jean-René LAMAND, né le 2 juillet 1955, demeurant au 34, devant la croix, B-6747 SAINT-LEGER,

La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant technique ou ensemble avec celle du gérant administratif.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux associés, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. KIZILKILIC, H. KOROGLU, F. AKSÖZ et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2013. LAC/2013/60515. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2014.

Référence de publication: 2014033026/209.

(140037313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

### **Neop Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 184.867.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of February.

Before Maître Marc LECUIT, notary residing at Beringen/Mersch (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his colleague Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, who last named shall remain depositary of the present deed.

There appeared:

Bright Global S.A., a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, with registered office at Po Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of the Companies of the British Virgin Islands under number 149597,

represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

#### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Neop Investment S.à r.l." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

### **Art 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of class A managers and class B managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

**Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and among whom one class A manager and one class B manager imperatively. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

**Art. 10. Representation.**

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the sole manager or, or if there are more than one manager, by the joint signature of any class A manager and any class B manager of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

**Art. 11. Liability of the managers.**

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

#### **IV. General meetings of shareholders**

##### **Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

##### **Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.**

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

#### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

##### **Art. 14. Accounting Year and annual general meeting.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the first Monday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

##### **Art. 15. Statutory / External auditor.**

15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).



15.3 The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.4 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

#### **Art. 16. Allocation of Profits.**

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

#### **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

#### **VII. General provision**

18.1. Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2014.

##### *Subscription - Payment*

Thereupon,

Bright Global S.A., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

##### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,825.-

##### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Mr Patrick MOINET, director of companies, born on 6<sup>th</sup> June, 1975 in Bastogne (Belgium) and having his address at 156, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt février,

Pardevant Maître Marc LECUIT notaire de résidence à Beringen/Mersch, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier nommé, restera dépositaire de la minute.

A comparu:

Bright Global S.A., une société de droit des Iles Vierges Britanniques avec siège social Po Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistré au Territory of the British Virgin Islands sous le numéro 149597,

représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Neop Investment S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

#### **Art. 4 Durée.**

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital social - Parts sociales**

#### **Art. 5 Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance constitué d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour

de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés en ce compris au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 11. Responsabilité des gérants.**

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

### **IV. Assemblées générales des associés**

#### **Art. 12 Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.**

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

14.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 10h00 du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

### **Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprise.**

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4 Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et

(iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;

(v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

## VII. Dispositions générales

18.1 Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

### *Souscription et libération*

Sur ces faits,

Bright Global S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.825,- EUR

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante a été nommée en qualité de gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrick MOINET, administrateur de sociétés, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique) et ayant son adresse au 156, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider L-2522, Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Mersch, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Marc LECUIT.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 février 2014. Relation GRE/2014/798. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 28 février 2014.

Référence de publication: 2014033040/533.

(140037127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

**Pfizer Holdings Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 21.010.836.300,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.369.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of January.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Maître Cécile JAGER, attorney-at-law, residing in Howald, Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg,

acting in her capacity as attorney-in-fact of PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL CORPORATION, a corporation organized under the laws of the State of Delaware in the United States of America, having its registered address at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castel, State of Delaware, DE 19801, filed under number 5415822, by virtue of a proxy given under private seal on January 15, 2014 in New-York.

Which proxy after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall be attached to these minutes to be filed with the registration authorities.

The attorney-in-fact declared and requested the notary to state that:

1° PFIZER HOLDINGS LUXEMBOURG SARL, a limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 136.369, hereinafter referred to as the “Company”, was incorporated by deed of Maître Paul BETTINGEN, on December 21, 2007, published in the Mémorial C on March 19, 2008 number 681.

The Company's articles of incorporation have been amended last by deed of the undersigned notary on October 28, 2013 published in the Mémorial C on December 10, 2013 number 3136.

2° The corporate capital of the Company is fixed at twenty-one billion ten million eight hundred and thirty-six thousand three hundred US Dollars (USD 21,010,836,300.-) divided into 420,216,726 parts having a par value of fifty US Dollars (USD 50.-) each.

3° PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL CORPORATION, prenamed is the sole owner of all the parts of the Company.

4° PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL CORPORATION, prenamed, acting as sole partner at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

5° PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL CORPORATION, prenamed appoints itself as liquidator of the Company; it will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful to bring into effect the purposes of this act.

6° PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL CORPORATION, prenamed declares that all liabilities towards third parties known to the Company, including all liquidation costs, have been entirely paid or are duly accounted for and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

7° PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL CORPORATION, prenamed subsequently declares that it has taken over all the assets and outstanding liabilities of the Company, together with the profit and loss account of the Company, so that all assets and liabilities of the Company are transferred to Pfizer Inc., prenamed, with immediate effect.

8° PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL CORPORATION, prenamed resolves to waive its right to appoint an auditor to the liquidation in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Company's liquidator and thus declares that there is no need to hold a second general meeting and resolves to hold immediately the third and last general meeting.

9° PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL CORPORATION, prenamed resolves that discharge is given to the members of the board of managers of the Company for the exercise of their mandates.

10° PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL CORPORATION, prenamed resolves that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of parts or any other securities shall be cancelled.

11° PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL CORPORATION, prenamed resolves to further approve the interim balance sheet of the Company as at January 15, 2014 in respect of the period from December 1, 2013 to January 15, 2014.

Copy of the said interim balance sheet after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall be attached to these minutes to be filed with the registration authorities.

12° The books and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years in Luxembourg at the registered office of the Company, at 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In accordance, the person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the above-mentioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, given name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

#### **Follows the french version**

L'an deux mille quatorze, le quinze janvier,

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché du Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Maître Cécile JAGER, Avocat à la Cour, demeurant à Howald, Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire de la société PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL CORPORATION, une société constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, County de New Castel, Etat du Delaware, DE 19801, enregistrée sous le numéro 5415822, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé, datée du 15 janvier 2014 à New-York.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° PFIZER HOLDINGS LUXEMBOURG SARL, une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.369, (ci-après la «Société»), constituée selon un acte notarié de Maître Paul BETTINGEN en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 681 le 19 mars 2008.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire soussigné le 28 octobre 2013, publié au Mémorial C du 10 décembre 2013 numéro 3136.

2° Le capital social de la Société est fixé à vingt et un milliards dix millions huit cent trente-six mille trois cents Dollars Américains (USD 21.010.836.300,-) représenté 420.216.726 parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,-) chacune.

3° PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL CORPORATION, pré-désignée est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4° PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL CORPORATION, pré-désignée, agissant comme associé unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5° PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL CORPORATION, pré-désignée se nomme liquidateur de la Société, disposera des pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui pourra s'avérer nécessaire ou utile afin de donner effet au présent acte.

6° PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL CORPORATION, pré-désignée déclare que toutes les dettes connues envers des tiers à la Société, y incluant tous les frais de liquidation, ont été entièrement réglées ou provisionnées et s'engage irrévocablement à régler toute dette actuellement non connue et impayée de la Société dissoute.

7° PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL CORPORATION, pré-désignée déclare de manière subséquente qu'elle a acquis la totalité des actifs et des passifs de la Société, de sorte que tous les actifs et passifs de la Société sont transférés à Pfizer Inc., pré-désignée, avec effet immédiat.

8° PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL CORPORATION, pré-désignée décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation en charge de faire un rapport sur les opérations de la liquidation exécutées par le liquidateur de la Société et déclare ainsi qu'il n'est pas nécessaire de tenir une seconde assemblée générale extraordinaire et décide de tenir immédiatement la troisième et dernière assemblée générale.

9° PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL CORPORATION, pré-désignée décide de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour leurs mandats.



10° PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL CORPORATION, pré-désignée décide de clôturer la liquidation de la Société et de procéder à l'annulation de tous les registres actant l'émission des parts sociales ou de tout autre titre;

11° PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL CORPORATION, pré-désignée décide d'approuver en outre le bilan intérimaire de la Société au 15 janvier 2014 concernant la période du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 15 janvier 2014.

Copie dudit bilan intermédiaire après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

12° Les registres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans au Luxembourg, au siège social de la Société, au 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Conformément, la partie comparante, agissant en sa dite qualité, requiert du notaire soussigné d'acter les précédentes déclarations.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Senningerberg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 janvier 2014. LAC / 2014/ 4289. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 février 2014.

Référence de publication: 2014033083/132.

(140036945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

**Periza Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 350.105,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 163.895.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of December,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. Partners Group Direct Infrastructure 2011, L.P., a limited partnership registered in Scotland, having its principal place of business at Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships in Scotland under number SL7936 (PGDI),

hereby represented by Régis Galiotto, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

2. Partners Group Global Infrastructure 2009, L.P., a limited partnership registered in Scotland, having its principal place of business at Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships in Scotland under number SL7014 (PGGI),

hereby represented by Régis Galiotto, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

3. Partners Group Global Resources 2009, L.P., a limited partnership registered in Scotland, having its principal place of business at Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships in Scotland under number SL6579 (PGGR),

hereby represented by Régis Galiotto, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

4. The Periza Industries Charitable Trust, acting by its trustee CCT Corporate Nominees Limited, a limited company registered in Ireland, having its principal place of business at Custom House Plaza Block 6, Dublin 1, Ireland, registered with the Registrar of Companies in Ireland under number 385161 (Periza),

hereby represented by Régis Galiotto, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing parties declare being the shareholders (collectively, the Shareholders) of Periza Industries S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 5 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2878 dated 24 November 2011, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.895. The Company's articles of incorporation (the Articles) have been amended for the last time by a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 29 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 619 dated 8 March 2012.

II. The Shareholders, duly represented, recognise being fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1. To create four new categories of shares, being the class A shares (the Class A Shares), the class B shares (the Class B Shares), the class C shares (the Class C Shares) and the class D shares (the Class D Shares), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and to rename and reclassify the existing shares as ordinary shares (the Ordinary Shares).

2. To increase the Company's share capital by an amount of three hundred twenty-three thousand one hundred five Euro (EUR 323,105.-) so as to raise it from its current amount of twenty-seven thousand Euro (EUR 27,000.-), to three hundred fifty thousand one hundred five Euro (EUR 350,105), by way of issuance of:

(i) three hundred thousand thirty-nine (300,039) Class A Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;

(ii) thirteen thousand six hundred and thirty-one (13,631) Class B Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;

(iii) four thousand one hundred seventy-four (4,174) Class C Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each; and

(iv) five thousand two hundred sixty-one (5,261) Class D Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

3. To accept the subscription of:

(i) forty-seven thousand two hundred fifty-six (47,256) Class A Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, by BVK Infrastructure 2011, L.P., a limited partnership registered in Scotland, having its principal place of business at Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships in Scotland under number SL008422 (BVK) by a contribution in kind consisting of a portion of a receivable with a value of forty-seven thousand two hundred fifty-six Euro (EUR 47,256.-) that the Company owes to BVK (the BVK Receivable) and to allocate such Class A Shares to BVK;

(ii) one hundred five thousand two hundred sixty-four (105,264) Class A Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, by PGDI by a contribution in kind consisting of a portion of a receivable with a value of one hundred five thousand two hundred sixty-four Euro (EUR 105,264.-) that the Company owes to PGDI (the PGDI Receivable) and to allocate such Class A Shares to PGDI;

(iii) one hundred thirty-six thousand seven hundred sixty-seven (136,767) Class A Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, by PGGI by a contribution in kind consisting of a portion of a receivable with a value of one hundred thirty-six thousand seven hundred sixty-seven Euro (EUR 136,767.-) that the Company owes to PGGI (the PGGI Receivable) and to allocate such Class A Shares to PGGI;

(iv) ten thousand seven hundred fifty-two (10,752) Class A Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, by PGGR by a contribution in kind consisting of a portion of a receivable with a value of ten thousand seven hundred fifty-two Euro (EUR 10,752.-) that the Company owes to PGGR (the PGGR Receivable) and to allocate such Class A Shares to PGGR;

(v) thirteen thousand six hundred thirty-one (13,631) Class B Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, by Partners Group Finance EUR IC Limited, an incorporated cell limited by shares having its registered office at Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands (PG) by a contribution in kind consisting of a portion of a receivable with a value of thirteen thousand six hundred thirty-one Euro (EUR 13,631.-) that the Company owes to PG (the PG First Receivable) and to allocate such Class B Shares to PG;

(vi) four thousand one hundred seventy-four (4,174) Class C Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, by PG by a contribution in kind consisting of a portion of a receivable with a value of four thousand one hundred seventy-four Euro (EUR 4,174.-) that the Company owes to PG (the PG Second Receivable) and to allocate such Class C Shares to PG; and

(vii) five thousand two hundred sixty-one (5,261) Class D Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, by Partners Group Finance USD IC Limited, an incorporated cell limited by shares having its registered office at Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands (PG2) by a contribution in kind consisting of a portion of a receivable with a value of five thousand two hundred sixty-one Euro (EUR 5,261.-) that the Company owes to PG2 (the PG2 Receivable) and to allocate such Class D Shares to PG2.

4. To amend article 5 of the Articles in order to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3.

5. To amend article 14.2 of the Articles.

6. To amend article 16 of the Articles.

7. Miscellaneous.

III. The Shareholders have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of the Shareholders resolves (i) to create four new categories of shares, being the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares and the Class D Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and (ii) to rename and reclassify the existing twenty-seven thousand (27,000) shares in the share capital of the Company into twenty-seven thousand (27,000) Ordinary Shares.

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares and the Ordinary Shares have the rights and obligations as defined hereafter in the amended provisions of Articles.

*Second resolution*

The general meeting of the Shareholders resolves to increase the Company's share capital by an amount of three hundred twenty-three thousand one hundred five Euro (EUR 323,105.-) so as to raise it from its current amount of twenty-seven thousand Euro (EUR 27,000.-) to three hundred fifty thousand one hundred five Euro (EUR 350,105), by way of issuance of:

(i) three hundred thousand and thirty-nine (300,039) Class A Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;  
(ii) thirteen thousand six hundred thirty-one (13,631) Class B Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;  
(iii) four thousand one hundred seventy-four (4,174) Class C Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;  
and

(iv) five thousand two hundred sixty-one (5,261) Class D Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), each having the rights and obligations as defined hereafter in the amended provisions of Articles.

*Third resolution*

The general meeting of the Shareholders resolves to accept and record the following subscriptions for and the full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon,

1. BVK, represented by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe for forty-seven thousand two hundred fifty-six (47,256) Class A Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), and to make payment in full for such new Class A Shares by a contribution in kind consisting of the BVK Receivable (the BVK Contribution).

For the purpose of registration, the BVK Contribution has been valued at a net aggregate amount of forty-seven thousand two hundred fifty-six Euro (EUR 47,256.-).

BVK, acting through its duly appointed attorney, declares that the BVK Contribution contributed in kind is free of any lien and that there exist no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the BVK Contribution to the Company.

Proof of the ownership by BVK of the BVK Contribution has been given to the Company.

2. PGDI, represented as stated above, declares to subscribe for one hundred five thousand two hundred sixty-four (105,264) Class A Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full for such new Class A Shares by a contribution in kind consisting of the PGDI Receivable (the PGDI Contribution).

For the purpose of registration, the PGDI Contribution has been valued at a net aggregate amount of one hundred five thousand two hundred sixty-four Euro (EUR 105,264.-).

PGDI, acting through its duly appointed attorney, declares that the PGDI Contribution contributed in kind is free of any lien and that there exist no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the PGDI Contribution to the Company.

Proof of the ownership by PGDI of the PGDI Contribution has been given to the Company.

3. PGGI represented as stated above, declares to subscribe for one hundred thirty-six thousand seven hundred sixty-seven (136,767) Class A Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full for such new Class A Shares by a contribution in kind consisting of the PGGI Receivable (the PGGI Contribution).

For the purpose of registration, the PGGI Contribution has been valued at a net aggregate amount of one hundred thirty-six thousand seven hundred sixty-seven Euro (EUR 136,767.-).

PGGI, acting through its duly appointed attorney, declares that the PGGI Contribution contributed in kind is free of any lien and that there exist no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the PGGI Contribution to the Company.

Proof of the ownership by PGGI of the PGGI Contribution has been given to the Company.

4. PGGR, represented as stated above, declares to subscribe for ten thousand seven hundred fifty-two (10,752) Class A Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full for such new Class A Shares by a contribution in kind consisting of the PGGR Receivable (the PGGR Contribution).

For the purpose of registration, the PGGR Contribution has been valued at a net aggregate amount of ten thousand seven hundred fifty-two Euro (EUR 10,752.-).

PGGR, acting through its duly appointed attorney, declares that the PGGR Contribution contributed in kind is free of any lien and that there exist no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the PGGR Contribution to the Company.

Proof of the ownership by PGGR of the PGGR Contribution has been given to the Company.

5. PG, represented by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe for thirteen thousand six hundred thirty-one (13,631) Class B Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full for such new Class B Shares by a contribution in kind consisting of the PG First Receivable (the PG First Contribution).

For the purpose of registration, the PG First Contribution has been valued at a net aggregate amount of thirteen thousand six hundred thirty-one Euro (EUR 13,631.-).

PG, acting through its duly appointed attorney, declares that the PG First Contribution contributed in kind is free of any lien and that there exist no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the PG First Contribution to the Company.

Proof of the ownership by PG of the PG First Contribution has been given to the Company.

6. PG, represented by virtue of a proxy given under private seal, also declares to subscribe for four thousand one hundred seventy-four (4,174) Class C Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full for such new Class C Shares by a contribution in kind consisting of the PG Second Receivable (the PG Second Contribution).

For the purpose of registration, the PG Second Contribution has been valued at a net aggregate amount of four thousand one hundred seventy-four Euro (EUR 4,174.-).

PG, acting through its duly appointed attorney, declares that the PG Second Contribution contributed in kind is free of any lien and that there exist no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the PG Second Contribution to the Company.

Proof of the ownership by PG of the PG Second Contribution has been given to the Company.

7. PG2, represented by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe for five thousand two hundred sixty-one (5,261) Class D Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full for such new Class D Shares by a contribution in kind consisting of the PG2 Receivable (the PG2 Contribution and collectively with the other contributions referred to above under items 1. to 6., the Contributions).

For the purpose of registration, the PG2 Contribution has been valued at a net aggregate amount of five thousand two hundred sixty-one Euro (EUR 5,621.-).

PG2, acting through its duly appointed attorney, declares that the PG2 Contribution contributed in kind is free of any lien and that there exist no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the PG2 Contribution to the Company.

Proof of the ownership by PG2 of the PG2 Contribution has been given to the Company.

The above mentioned proxies, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

BVK, PGDI, PGGI, PGGR, PG, and PG2, acting through their duly appointed attorney, declare that the aggregate value of the Contributions amounts, at least, to three hundred twenty-three thousand one hundred five Euro (EUR 323,105.-), which value is certified by a declaration of recipient Company issued on December 17, 2013 and signed by its management, which declaration of contribution will, remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities, and that said value has to be entirely allocated to the respective share capital accounts of the Company in proportion to the relevant issues.

As a result, the share capital of the Company is composed as follows:

Shareholder	Number of shares
Periza .....	12,000 Ordinary Shares
BVK .....	47,256 Class A Shares
PGDI .....	5,000 Ordinary shares and 105,264 Class A Shares
PGGI .....	5,000 Ordinary shares and 136,767 Class A Shares
PGGR .....	5,000 Ordinary shares and 10,752 Class A Shares

PG .....	13,631 Class B Shares and 4,174 Class C Shares
PG2 .....	5,261 Class D Shares

*Fourth resolution*

The general meeting of the Shareholders resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at three hundred fifty thousand one hundred and five Euro (EUR 350,105) represented by twenty-seven thousand (27,000) ordinary shares, three hundred thousand thirty-nine (300,039) class A shares, thirteen thousand six hundred thirty-one (13,631) class B shares, four thousand one hundred seventy-four (4,174) class C shares and five thousand two hundred sixty-one (5,261) class D shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up, and each class of shares shall track the profits of a particular asset or assets of the Company in accordance with the following tracking shares scheme (the Tracking Shares Scheme):

- the class A shares shall track the net profits of all rights and interests of the Company in MSIP Trogon B.V., a limited liability company incorporated and organized under the laws of the Netherlands, having its principal place of business at Kabelweg 37, 1014BA Amsterdam, the Netherlands, and registered with the Dutch Chamber of Commerce under number 34385085 (Trogon) and the receivables on MSIP Kingfisher B.V., a limited liability company incorporated and organized under the laws of the Netherlands, having its principal place of business at Kabelweg 37, 1014BA Amsterdam, the Netherlands, and registered with the Dutch Chamber of Commerce under number 34388478, a subsidiary of Trogon;

- the class B shares shall track shall track the net profits of all rights and interests of the Company in Perennius Global Value 2008, a closed-ended fund managed by Perennius Capital Partners SGR whose registered office is at Via Pontaccio, 10 20121 Milan, Italy;

- the class C shares shall track the net profits of all rights and interests of the Company in Perennius Secondary 2008, a closed-ended fund managed by Perennius Capital Partners SGR whose registered office is at Via Pontaccio, 10 20121 Milan, Italy;

- the class D shares shall track the net profits of all rights and interests of the Company in Perennius Asia-Pacific 2008, a closed-ended fund managed by Perennius Capital Partners SGR whose registered office is at Via Pontaccio, 10 20121 Milan, Italy; and

- the ordinary shares shall track any other profits or returns that are not tracked by the class A shares, the class B shares, the class C shares and the class D shares.”

*Fifth resolution*

The general meeting of the Shareholders resolves to amend article 14.2 of the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

“ **14.2.** After the allocation of any profits to the legal reserve account, all further profits or losses shall be allocated in accordance with the Tracking Share Scheme as defined in article 5, whereby each class of shares shall entitle its holder to the profits of the underlying assets that it tracks.

The General Meeting may in particular allocate such profit or losses to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.”

*Sixth resolution*

The general meeting of the Shareholders resolves to amend article 16 of the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 16. Liquidation**

16.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, appointed by resolution of the General Meeting, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company, it being specified that the liquidators shall at all times comply with the Tracking Share Scheme.

16.2 The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the shareholders in accordance with the Tracking Share Scheme or, with respect to any surplus which would not fall under the Tracking Share Scheme, any (such) surplus shall be distributed to the shareholders in proportion to their share ownership in the Company.”

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand eight hundred Euros (EUR 1,800).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française de l'acte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour de décembre,

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. Partners Group Direct Infrastructure 2011, L.P., a limited partnership immatriculée en Écosse, dont l'établissement principal est établi au Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, immatriculée auprès du Registre écossais des Limited Partnerships sous le numéro SL7936 (PGDI),

représentée par Régis Galiotto, employé privé, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2. Partners Group Global Infrastructure 2009, L.P., a limited partnership immatriculée en Écosse, dont l'établissement principal est établi au Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, immatriculée auprès du Registre écossais des Limited Partnerships sous le numéro SL7014 (PGGI),

représentée par Régis Galiotto, employé privé, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

3. Partners Group Global Resources 2009, L.P., a limited partnership immatriculée en Écosse, dont l'établissement principal est établi au Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, immatriculée auprès du Registre écossais des Limited Partnerships sous le numéro SL6579 (PGGR),

représentée par Régis Galiotto, employé privé, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

4. The Periza Industries Charitable Trust, agissant par son trustee CCT Corporate Nominees Limited, une société à responsabilité limitée immatriculée en Irlande, dont l'établissement principal est établi au Custom House Plaza Block 6, Dublin 1, Irlande, immatriculée auprès du Registre des Sociétés en Irlande sous le numéro 385161 (Periza),

représentée par Régis Galiotto, employé privé, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les parties comparantes déclarent être les associés (collectivement, les Associés) de Periza Industries S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg le 5 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2878 le 24 novembre 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.895. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Henri Hellinckx, précité, le 29 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 619 le 8 mars 2012.

II. Les Associés, dûment représentés, reconnaissent avoir été pleinement informés des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant:

1. Créer quatre nouvelles catégories de parts sociales, à savoir les parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), les parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), les parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C) et les parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et de renommer et reclasser les parts sociales existantes en parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires).

2. D'augmenter le capital social de la Société par un montant de trois cent vingt-trois mille cent cinq euros (EUR 323.105,-) afin de porter son montant actuel de vingt-sept mille euros (EUR 27.000,-), à trois cent cinquante mille cent cinq euros (EUR 350.105,-), par l'émission de:

(i) trois cent mille trente-neuf (300.039) Parts Sociales de Classe A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

(ii) treize mille six cent trente-et-une (13.631) Parts Sociales de Classe B, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

(iii) quatre mille cent soixante-quatorze (4.174) Parts Sociales de Classe C, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune; et

(iv) cinq mille deux cent soixante-et-une (5.261) Parts Sociales de Classe D, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

3. D'accepter la souscription de:

(i) quarante-sept mille deux cent cinquante-six (47.256) Parts Sociales de Classe A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par BVK Infrastructure 2011, L.P., a limited partnership immatriculée en Écosse, dont l'établissement principal est établi au Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, immatriculée auprès du Registre écossais des Limited Partnerships sous le numéro SL008422 (BVK) par un apport en nature consistant en une partie d'une créance ayant une valeur de quarante-sept mille deux cent cinquante-six euros (EUR 47.256,-) que la Société doit à BVK (la Créance BVK) et d'allouer lesdites Parts Sociales de Classe A à BVK;

(ii) cent cinq mille deux cent soixante-quatre (105.264) Parts Sociales de Classe A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par PGDI par un apport en nature consistant en une partie d'une créance ayant une valeur de cent cinq mille deux cent soixante-quatre euros (EUR 105.264,-) que la Société doit à PGDI (la Créance PGDI) et d'allouer lesdites Parts Sociales de Classe A à PGDI;

(iii) cent trente-six mille sept cent soixante-sept (136.767) Parts Sociales de Classe A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par PGGI par un apport en nature consistant en une partie d'une créance ayant une valeur de cent trente-six mille sept cent soixante-sept euros (EUR 136.767,-) que la Société doit à PGGI (la Créance PGGI) et d'allouer lesdites Parts Sociales de Classe A à PGGI;

(iv) dix mille sept cent cinquante-deux (10.752) Parts Sociales de Classe A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par PGGR par un apport en nature consistant en une partie d'une créance ayant une valeur de dix mille sept cent cinquante-deux euros (EUR 10.752,-) que la Société doit à PGGR (la Créance PGGR) et d'allouer lesdites Parts Sociales de Classe A à PGGR;

(v) treize mille six cent trente-et-une (13.631) Parts Sociales de Classe B, ayant une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, par Partners Group Finance EUR IC Limited, an incorporated cell limited by shares dont le siège social est établi au Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands (PG) par un apport en nature consistant en une partie d'une créance ayant une valeur de treize mille six cent trente et un euros (EUR 13.631,-) que la Société doit à PG (la Première Créance PG) et d'allouer lesdites Parts Sociales de Classe B à PG;

(vi) quatre mille cent soixante-quatorze (4.174) Parts Sociales de Classe C, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par PG par un apport en nature consistant en une partie d'une créance ayant une valeur de quatre mille cent soixante-quatorze euros (EUR 4.174,-) que la Société doit à PG (la Deuxième Créance PG) et d'allouer lesdites Parts Sociales de Classe C à PG; et

(vii) cinq mille deux cent soixante et un (5.261) Parts Sociales de Classe D, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par Partners Group Finance USD IC Limited, an incorporated cell limited by shares dont le siège social est établi au Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands (PG2) par un apport en nature consistant en une partie d'une créance ayant une valeur de cinq mille deux cent soixante et un euros (EUR 5.261,-) que la Société doit à PG2 (la Créance PG2) et d'allouer lesdites Parts Sociales de Classe D à PG2.

4. De modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3.

5. De modifier l'article 14.2 des Statuts.

6. De modifier l'article 16 des Statuts.

7. Divers.

III. Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des associés décide (i) de créer quatre nouvelles catégories de parts sociales, à savoir les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C et les Parts Sociales de Classe D, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et (ii) de renommer et reclasser les vingt-sept mille (27.000) parts sociales existantes dans le capital social de la Société en vingt-sept mille (27.000) Parts Sociales Ordinaires.

Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C et les Parts Sociales de Classe D ont les droits et obligations définis ci-après dans les dispositions modifiées des Statuts.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de trois cent vingt-trois mille cent cinq euros (EUR 323.105,-) afin de porter son montant actuel de vingt-sept mille euros (EUR 27.000,-) à trois cent cinquante mille cent cinq euros (EUR 350.105,-), par l'émission de:

(i) trois cent mille trente-neuf (300.039) Parts Sociales de Classe A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

(ii) treize mille six cent trente et un (13.631) Parts Sociales de Classe B, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

(iii) quatre mille cent soixante-quatorze (4.174) Parts Sociales de Classe C, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune; et

(iv) cinq mille deux cent soixante et un (5.261) Parts Sociales de Classe D, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

chacune ayant les droits et obligations définis ci-après dans les dispositions modifiées des Statuts.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des associés décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

#### *Souscription - Libération*

Sur ces faits,

1. BVK, représenté en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à quarante-sept mille deux cent cinquante-six (47.256) Parts Sociales de Classe A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de libérer intégralement lesdites Parts Sociales de Classe A par un apport en nature consistant en la Créance BVK (l'Apport BVK).

Pour le besoin de l'enregistrement, l'Apport BVK a été évalué d'une valeur totale nette de quarante-sept mille deux cent cinquante-six euros (EUR 47.256,-).

BVK, agissant par son mandataire dûment désigné, déclare que l'Apport BVK apporté en nature est libre de tout privilège et qu'il n'existe aucun obstacle à sa libre cessibilité à la Société et que des instructions valables ont été données pour entreprendre toutes les notifications, enregistrements, ou autres formalités nécessaires afin d'accomplir le transfert valide de l'Apport BVK à la Société.

La preuve de propriété par BVK de l'Apport BVK a été fournie à la Société.

2. PGDI, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent cinq mille deux cent soixante-quatre (105.264) Parts Sociales de Classe A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de libérer intégralement lesdites Parts Sociales de Classe A par un apport en nature consistant en la Créance PGDI (l'Apport PGDI).

Pour le besoin de l'enregistrement, l'Apport PGDI a été évalué d'une valeur totale nette de cent cinq mille deux cent soixante-quatre euros (EUR 105.264,-).

PGDI, agissant par son mandataire dûment désigné, déclare que l'Apport PGDI apporté en nature est libre de tout privilège et qu'il n'existe aucun obstacle à sa libre cessibilité à la Société et que des instructions valables ont été données pour entreprendre toutes les notifications, enregistrements, ou autres formalités nécessaires afin d'accomplir le transfert valide de l'Apport PGDI à la Société.

La preuve de propriété par PGDI de l'Apport PGDI a été fournie à la Société.

3. PGGI, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent trente-six mille sept cent soixante-sept (136.767) Parts Sociales de Classe A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de libérer intégralement lesdites Parts Sociales de Classe A par un apport en nature consistant en la Créance PGGI (l'Apport PGGI).

Pour le besoin de l'enregistrement, l'Apport PGGI a été évalué d'une valeur totale nette de cent trente-six mille sept cent soixante-sept euros (EUR 136.767,-).

PGGI, agissant par son mandataire dûment désigné, déclare que l'Apport PGGI apporté en nature est libre de tout privilège et qu'il n'existe aucun obstacle à sa libre cessibilité à la Société et que des instructions valables ont été données pour entreprendre toutes les notifications, enregistrements, ou autres formalités nécessaires afin d'accomplir le transfert valide de l'Apport PGGI à la Société.

La preuve de propriété par PGGI de l'Apport PGGI a été fournie à la Société.

4. PGGR, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à dix mille sept cent cinquante-deux (10.752) Parts Sociales de Classe A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de libérer intégralement lesdites Parts Sociales de Classe A par un apport en nature consistant en la Créance PGGR (l'Apport PGGR).

Pour le besoin de l'enregistrement, l'Apport PGGR a été évalué d'une valeur totale nette de dix mille sept cent cinquante-deux euros (EUR 10.752,-).

PGGR, agissant par son mandataire dûment désigné, déclare que l'Apport PGGR apporté en nature est libre de tout privilège et qu'il n'existe aucun obstacle à sa libre cessibilité à la Société et que des instructions valables ont été données pour entreprendre toutes les notifications, enregistrements, ou autres formalités nécessaires afin d'accomplir le transfert valide de l'Apport PGGR à la Société.

La preuve de propriété par PGGR de l'Apport PGGR a été fournie à la Société.

5. PG, représenté en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à treize mille six cent trente-et-une (13.631) Parts Sociales de Classe B, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de libérer intégralement lesdites Parts Sociales de Classe B par un apport en nature consistant en la Première Créance PG (le Premier Apport PG).



Pour le besoin de l'enregistrement, le Premier Apport PG a été évalué d'une valeur totale nette de treize mille six cent trente-et-un euros (EUR 13.631,-).

PG, agissant par son mandataire dûment désigné, déclare que le Premier Apport PG apporté en nature est libre de tout privilège et qu'il n'existe aucun obstacle à sa libre cessibilité à la Société et que des instructions valables ont été données pour entreprendre toutes les notifications, enregistrements, ou autres formalités nécessaires afin d'accomplir le transfert valide du Premier Apport PG à la Société.

La preuve de propriété par PG du Premier Apport PG a été fournie à la Société.

6. PG, représenté en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à quatre mille cent soixante-quatorze (4.174) Parts Sociales de Classe C, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de libérer intégralement lesdites Parts Sociales de Classe C par un apport en nature consistant en la Deuxième Créance PG (le Deuxième Apport PG).

Pour le besoin de l'enregistrement, le Deuxième Apport PG a été évalué d'une valeur totale nette de quatre mille cent soixante-quatorze euros (EUR 4.174,-).

PG, agissant par son mandataire dûment désigné, déclare que le Deuxième Apport PG apporté en nature est libre de tout privilège et qu'il n'existe aucun obstacle à sa libre cessibilité à la Société et que des instructions valables ont été données pour entreprendre toutes les notifications, enregistrements, ou autres formalités nécessaires afin d'accomplir le transfert valide du Deuxième Apport PG à la Société.

La preuve de propriété par PG du Deuxième Apport PG a été fournie à la Société.

7. PG2, représenté en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à cinq mille deux cent soixante-et-une (5.261) Parts Sociales de Classe D, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de libérer intégralement lesdites Parts Sociales de Classe D par un apport en nature consistant en la Créance PG2 (l'Apport PG2 et collectivement avec les autres apports mentionnés sous les points 1. à 6., les Apports).

Pour le besoin de l'enregistrement, l'Apport PG2 a été évalué d'une valeur totale nette de cinq mille deux cent soixante et un euros (EUR 5.261,-).

PG2, agissant par son mandataire dûment désigné, déclare que l'Apport PG2 apporté en nature est libre de tout privilège et qu'il n'existe aucun obstacle à sa libre cessibilité à la Société et que des instructions valables ont été données pour entreprendre toutes les notifications, enregistrements, ou autres formalités nécessaires afin d'accomplir le transfert valide de l'Apport PG2 à la Société.

La preuve de propriété par PG2 de l'Apport PG2 a été fournie à la Société.

Les procurations mentionnées ci-avant, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

BVK, PGDI, PGGI, PGGR, PG, et PG2, agissant par leurs mandataires dûment désignés, déclarent que la valeur totale des Apports s'élève au moins à trois cent vingt-trois mille cent cinq euros (EUR 323.105,-), dont la valeur est certifiée par une déclaration de la Société bénéficiaire émise le 17 Décembre 2013 et signée par sa gérance, laquelle déclaration d'apport sera, annexée au présent acte et sera soumise avec lui aux formalités d'enregistrement, et que ladite valeur sera intégralement affecté aux comptes de capital social respectifs de la Société en proportion des émissions concernées.

En conséquence, le capital social de la Société est composé comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales
Periza . . . . .	12.000 Parts Sociales Ordinaires
BVK . . . . .	47.256 Parts Sociales de Classe A
PGDI . . . . .	5.000 Parts Sociales Ordinaires and 105.264 Parts Sociales de Classe A
PGGI . . . . .	5.000 Parts Sociales Ordinaires and 136.767 Parts Sociales de Classe A
PGGR . . . . .	5.000 Parts Sociales Ordinaires and 10.752 Parts Sociales de Classe A
PG . . . . .	13.631 Parts Sociales de Classe B and 4.174 Parts Sociales de Classe C
PG2 . . . . .	5.261 Parts Sociales de Classe D.

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale des Associés décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à trois cent cinquante mille cent cinq euros (EUR 350.105) représenté par vingt-sept mille (27.000) parts sociales ordinaires, trois cent mille trente-neuf (300.039) parts sociales de classe A, treize mille six cent trente-et-une (13.631) parts sociales de classe B, quatre mille cent soixante-quatorze (4.174) parts sociales de classe C et cinq mille deux cent soixante-et-une (5.261) parts sociales de classe D, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, et chaque classe de part sociale suivra les bénéfices d'un actif particulier ou les actifs de la Société conformément au plan de suivi des parts sociales suivant (le Plan de Suivi des Parts Sociales):

- les parts sociales de classe A suivront les bénéfices nets de tous les droits et intérêts de la Société dans MSIP Trogon B.V., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois des Pays-Bas, dont l'établissement principal est établi au 37 Kabelweg, 1014BA Amsterdam, les Pays-Bas, et immatriculée auprès de la Chambre de Commerce Néerlandaise sous le numéro 34385085 (Trogon) et les créances sur MSIP Kingfisher B.V., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois des Pays-Bas, dont l'établissement principal est établi au 37 Kabelweg, 1014BA Amsterdam, les Pays-Bas, et immatriculée auprès de la Chambre de Commerce Néerlandaise sous le numéro 34388478, une filiale de Trogon;

- les parts sociales de classe B suivront les bénéfices nets de tous les droits et intérêts de la Société dans Perennius Global Value 2008, un fonds de type fermé géré par Perennius Capital Partners SGR dont le siège social est établi au Via Pontaccio, 10 20121 Milan, Italie;

- les parts sociales de classe C suivront les bénéfices nets de tous les droits et intérêts de la Société dans Perennius Asia-Pacific 2008, un fonds de type fermé géré par Perennius Capital Partners SGR dont le siège social est établi au Via Pontaccio, 10 20121 Milan, Italie; et

- les parts sociales ordinaires suivront tous les autres bénéfices ou retours qui ne sont pas suivis par les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C et les parts sociales de classe D."

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale des Associés décide de modifier l'article 14.2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **14.2** Après l'affectation des bénéfices au compte de réserve légale, tous les autres bénéfices ou pertes doivent être affectés conformément au Plan de Suivi des Parts Sociales défini à l'article 5, par lequel chaque classe de part sociale donne droit à son propriétaire les bénéfices des actifs sous-jacents qu'elle suit.

L'Assemblée Générale peut en particulier affecter ces bénéfices ou pertes au paiement d'un dividende, les transférer à la réserve ou les reporter."

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale des Associés décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

##### **Art. 16. Liquidation.**

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par une résolution de l'Assemblée Générale, qui déterminera les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de(s) l'associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus en vertu du droit applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société, étant précisé que les liquidateurs doivent à tout moment se conformer au Plan de Suivi des Parts Sociales.

16.2 Le surplus résultant de la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés conformément au Plan de Suivi des Parts Sociales ou, à l'égard de tout surplus qui ne tomberait pas sous le Plan de Suivi des Parts Sociales, tout (éventuel) surplus sera versé aux associés en proportion de leur participation dans la société."

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille huit cents Euros (EUR 1.800.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare expressément qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, en foi de quoi le présent acte notarié est passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60181. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 février 2014.

Référence de publication: 2014033070/532.

(140036724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

**Blue Island Properties, Société Anonyme.**

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

R.C.S. Luxembourg B 89.477.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of February

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "BLUE ISLAND PROPERTIES S.A.", a Luxembourg "société anonyme", limited company, having its registered office at L-8124 Bridel, 15, Rue des Carrefours, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg at section B number 89.477, incorporated by deed established on the 4<sup>th</sup> of October 2002, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1689 of the 26<sup>th</sup> of November 2002 and the articles of incorporation of which have been amended by deed enacted on December 11, 2003 published in the Mémorial C number 79 on the 21 January 2004

The meeting is presided by Ms Flora Gibert, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mister Marius Kaskas residing professionally in Bridel.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 2,600 (two thousand six hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Amendment of the article 5 of the articles of incorporation to state that the shares of the company are and will remain in nominative form.

2.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*Sole resolution:*

The meeting decides that the shares of the Company will be in nominative form only.

The meeting decides to amend the article 5 of the articles of incorporation as follows:

"The corporate capital is set at € 260.000,- (two hundred and sixty thousand Euros) represented by 2.600 (two hundred and six hundred) nominatives shares with a par value of € 100,, (one hundred Euros) each.

The shares are and will remain in nominative registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The corporation may repurchase its own shares under the conditions provided by law."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille quatorze, le onze février.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BLUE ISLAND PROPERTIES S.A.", ayant son siège social à L-8124 Bridel, 15, Rue des Carrefours, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de

Luxembourg à la section B sous le numéro 89.477, constituée suivant acte reçu le 4 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1689 du 26 novembre 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 11 décembre 2003 publié au Mémorial C numéro 79 du 21 janvier 2004.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marius Kaskas demeurant professionnellement à Bridel.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 2.600 (deux mille six cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'article 5 des statuts afin d'établir que les actions seront désormais uniquement établies en la forme nominative.

2.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolution unique:*

L'assemblée décide que les actions seront désormais uniquement établies en la forme nominative.

L'assemblée décide en conséquence de modifier l'article 5 pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à € 260.000,- (deux cent soixante mille Euros), représenté par 2.600 (deux mille six cents) actions nominatives d'une valeur nominale de € 100,- (cent Euros) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 février 2014. Relation: LAC/2014/7163. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé) Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 24 février 2014.

Référence de publication: 2014033311/96.

(140037558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.

**Kaartenfrenn association sans but lucratif, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3811 Schifflange, 74, Val des Aulnes.

R.C.S. Luxembourg F 9.859.

—  
STATUTS

*Membres fondateurs:*

- 1) MULLER Kim, né le 31 décembre 1981 à Luxembourg, demeurant à L-4302 Esch/Alzette, 23, rue Eugène Reichling
- 2) Robert POST, né le 05 mars 1981 à Luxembourg, demeurant à L-3811 Schifflange, 74, Val des Aulnes

3) RUEDA WISELER Juan Carlos, né le 1<sup>er</sup> juillet 1976 à Differdange, demeurant à L-4460 Soleuvre, 239, rue de la Gare

4) VOLZ Jérôme Joseph, né le 24 février 1982 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4281 Esch-sur-Alzette, 3, rue Portland

5) VOLZ Steve Nicolas, né le 1<sup>er</sup> avril 1985 à Nieder Korn, demeurant à L-4167 Esch-sur-Alzette, 18, Sentier de Kayl  
Créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination Kaartenfrenn association sans but lucratif, en abrégé Kaartenfrenn asbl. Elle a son siège social à L-3811 Schifflange, 74, Val des Aulnes.

**Art. 2.** L'association a pour objet la mise en valeur et la promotion des tournois de jeux de cartes, ainsi que toute activité y relative.

**Art. 3.** Sa durée est illimitée.

**Art. 4.** L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

**Art. 5.** L'association se compose de membres associés, qui seuls jouissent des droits et avantages prévus par la loi du 21 avril 1928. Leur nombre est illimité. Il ne peut être inférieur à 3.

**Art. 6.** Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque s'ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. De la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration à la décision définitive de l'assemblée générale statuant par consensus ou, si celui-ci n'est pas atteint, à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

**Art. 7.** Les associés démissionnaires ou exclus ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

**Art. 8.** La cotisation minimale annuelle est fixée par l'Assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à cent (100,-) euros par an.

**Art. 9.** L'assemblée générale, composée de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an et extraordinairement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit au conseil d'administration.

**Art. 10.** La convocation se fait au moins quinze jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, par lettre simple ou courrier.

**Art. 11.** Toute proposition écrite signée d'au moins un vingtième des membres inscrits sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

**Art. 12.** L'assemblée générale a pour attribution:

- 1 - La nomination et la révocation des administrateurs et réviseurs de caisse
- 2 - L'approbation des budgets et comptes
- 3 - La dissolution de l'association
- 4 - La modification des statuts

**Art. 13.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Toute modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée, qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

**Art. 14.** L'assemblée générale prend ses résolutions à la majorité des membres présents ou représentés.

**Art. 15.** Les résolutions de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres par courrier ou par affichage au siège social de l'asbl.

**Art. 16.** L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée d'une année par l'assemblée générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier.

**Art. 17.** Le conseil d'administration, qui se réunit sur convocation de son président, ne peut valablement délibérer que si deux tiers des membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.

**Art. 18.** Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les résolutions qui lui sont dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

**Art. 19.** Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, deux signatures de membres en fonction sont nécessaires.

**Art. 20.** Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés au 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes. Aux fins d'examen, l'assemblée désigne deux réviseurs de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice. Le conseil d'administration peut demander la présentation des comptes à n'importe quel moment.

**Art. 21.** Le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou les statuts présents.

**Art. 22.** La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications survenues et ce au 31 décembre.

**Art. 23.** Les ressources de l'association sont toutes celles prévues par la loi.

**Art. 24.** Le conseil pourra confier le titre de membre d'honneur.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle que modifiée par la loi du 4 mars 1994.

Créée à Esch-sur-Alzette, le 01 août 2009 par les membres du conseil d'administration.

Approuvé par l'assemblée générale le 17 août 2009.

K. MULLER / R. POST / C. RUEDA / J. VOLZ / S. VOLZ.

Référence de publication: 2014033265/78.

(140036110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

**Spallian Innovation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.515.780,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.691.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of the month of December,

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr. Renaud Prouveur, born in Ris-Orangis (France), on 21 October 1973, manager, residing at 8 boulevard de Bastille, 75012 Paris (France),

Mr. Stéphane Bouvier, born in Angers (France), on 26 February 1978, engineer, residing at 65, rue du Général Leclerc, 94270 Le Kremlin Bicêtre (France),

Mr. Yann Suissa, born in Paris (France), on 24 November 1978, engineer, residing at 4, rue des Archives, 94000 Créteil (France),

Mr. Bernard Menciaer, born in Foug (France), on 14 October 1942, director, residing at rua Haddock Lobo 1725 apart. 241, Cerqueira Cesar CEP 01414, Sao Paulo (SP) (Brazil),

Mr. Thibaud Prouveur, born in Créteil (France), on 11 January 1984, sales manager, residing at 27, rue de l'Assomption, 75016 Paris (France),

Mr. Daniel Prouveur, born in Morsang-Sur-Seine (France), on 5 October 1948, retired, residing at 4, rue Neuve des Plantes, 91800 Boussy-Saint-Antoine (France),

Mr. Richard Durbiano, born in Tassin-La-Demi-Lune (France), on 9 August 1971, institutional relations manager, residing at 29, rue de Cronstadt, 75015 Paris (France),

Mr. Olivier Gadan, born in Clamart (France), on 28 January 1986, development manager, residing at 71 D, route du Pavé Blanc, 92140 Clamart (France),

Mr. Ivan Barbot, born in Ploeu (France), on 5 January 1937, retired, residing at 10, place de Seoul, 75014 Paris (France),

Mr. Patrick Bonnet, born in Saint-Germain-en-Laye (France), on 2 February 1955, commercial director, residing at 126, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris (France),

Mr. Michel Werner, born in Wilrijk (Belgium), on 30 September 1957, director of research, residing at 5, rue Gauguet 75014 Paris (France),

Mr. Luiz Carlos Alves Lima, born in Itabuna (Brazil), on 17 December 1962, CEO, residing at Avenida Sete de Setembro, 1796 - Edf. Arthur Moreira Lima, apto 2001 - Bairro do Campo Grande, ZIP code 40.080-004, Ville de Salvador, Bahia (Brazil),

Mr. Fabio Antonio Oliveira Andrade, born in Ibicarai (Brazil), on 27 March 1961, sales director, residing at rua Barao de Loreto, Apto 1101, Graça, ville de Salvador, Bahia (Brazil),

Mr. Johan Dejans, born in Aarschot (Belgium), on 17 November 1966, private employee, residing at 58, rue de la Victoire, L-8047 Strassen (Grand-Duchy of Luxembourg),

Mr. Laurent Probst, born in Laxou (France), on 9 February 1966, private employee, residing at 7, rue des Buvrines, F-57970 Yutz (France),

Mr. Philippe Duren, born in Verdun (France), on 5 December 1960, private employee, residing at 28, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

Mr. Mervyn R. Martins, born in Portugal, on 18 January 1961, private employee and residing at 3, rue de Capellen, OLM L-8393 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

Mr. Laurent Grençon, born in Liège (Belgium), on 30 October 1973, private employee, residing at 19, rue du Grünwald, L-7392 Blaschette (Grand-Duchy of Luxembourg),

Mr. Philippe Prestat, born in Villerupt (France), on 28 June 1958, orthodontist, residing at 2, place de la République, Thionville (France),

Mr. Michel Konne, born in Thionville (France), on 18 June 1957, general agent of insurance company, residing at 5, boucle des Lièvres 57100 Thionville (France),

LIVENZA S.A., a public limited liability company incorporated under the Luxembourg laws, having its registered office at 12, rue Schaarfeneck, L-8283 Kehlen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.587, and

ERISA S.A., a public limited liability company incorporated under the Luxembourg laws, having its registered office at 36, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 85.169,

All being duly represented by Mrs Sofia Da Chao-Conde, private employee, residing at Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal,

(the "Members"),

The proxies initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Members, prenamed, present or represented by their proxyholder, request the notary to act that:

I. The Members own the whole corporate capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name Spallian Innovation S.à r.l., with registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 170.691, established pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 2, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2246 of September 10, 2012 (the "Company"). The articles of association of the Company have been lastly amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 5, 2013, in process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at eight millions five hundred fifteen thousand seven hundred eighty Euros (EUR 8,515,780), represented by eight hundred fifty one thousand five hundred seventy eight (851,578) corporate units, having a par value of ten Euros (EUR 10) each, all subscribed and fully paid-up.

#### *First resolution*

The Members resolve to remove the clause 3.4 from the articles of association of the Company relating to the corporate object of the Company, in order to exclude the possibility for the Company to carry out any commercial, industrial or financial operations.

#### *Second resolution*

Further to the first resolution, the Members resolve to amend article 3 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

**3.1.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

**3.2.** The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant securities interest in favor of third parties to secure its obligations or the obligations

of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

**3.3.** The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.”

#### Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-Sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trente-et-un décembre,

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

M. Renaud Prouveur, né à Ris-Orangis (France), le 21 octobre 1973, gérant, résidant au 8 boulevard de Bastille, 75012 Paris (France),

M. Stéphane Bouvier, né à Angers (France), le 26 février 1978, ingénieur, résidant au 65, rue du Général Leclerc, 94270 Le Kremlin Bicêtre (France),

M. Yann Suissa, né à Paris (France), le 24 novembre 1978, ingénieur, résidant au 4, rue des Archives, 94000 Créteil (France),

M. Bernard Menciaer, né à Foug (France), le 14 octobre 1942, administrateur, résidant au rua Haddock Lobo 1725 apart. 241, Cerqueira Cesar CEP 01414, Sao Paulo (SP) (Brésil),

M. Thibaud Prouveur, né à Créteil (France), le 11 janvier 1984, directeur commercial, résidant au 27, rue de l'As-somption, 75016 Paris (France),

M. Daniel Prouveur, né à Morsang-Sur-Seine (France), le 5 octobre 1948, retraité, résidant au 4, rue Neuve des Plantes, 91800 Boussy-Saint-Antoine (France),

M. Richard Durbiano, né à Tassin-La-Demi-Lune (France), le 9 août 1971, directeur des relations institutionnelles, résidant au 29, rue de Cronstadt, 75015 Paris (France),

M. Olivier Gadan, né à Clamart (France), le 28 janvier 1986, directeur du développement et de la prospective, résidant au 71 D, route du Pavé Blanc, 92140 Clamart (France),

M. Ivan Barbot, né à Ploeuic (France), le 5 janvier 1937, retraité, résidant au 10, place de Seoul, 75014 Paris (France),

M. Patrick Bonnet, né à Saint-Germain-en-Laye (France), le 2 février 1955, directeur commercial, résidant au 126, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris (France),

M. Michel Werner, né à Wilrijk (Belgique), le 30 septembre 1957, directeur de recherche, résidant au 5, rue Gauguier 75014 Paris (France),

M. Luiz Carlos Alves Lima, né à Itabuna (Brésil), le 17 décembre 1962, PDG, résidant à Avenida Sete de Setembro, 1796 - Edf. Arthur Moreira Lima, apto 2001 - Bairro do Campo Grande, ZIP code 40.080-004, Ville de Salvador, Bahia, (Brésil),

M. Fabio Antonio Oliveira Andrade, né à Ibicarai (Brésil), le 27 mars 1961, directeur commercial, résidant au rua Barao de Loreto, Apto 1101, Graça, ville de Salvador, Bahia, (Brésil),

M. Johan Dejans, né à Aarschot (Belgique), le 17 novembre 1966, employé privé, résidant au 58, rue de la Victoire, L-8047 Strassen (Grand-Duché de Luxembourg),

M. Laurent Probst, né à Laxou (France), le 9 février 1966, employé privé, résidant au 7, rue des Buvrines, F-57970 Yutz (France),

M. Philippe Duren, né à Verdun (France), le 5 décembre 1960, employé privé, résidant au 28, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

M. Mervyn R. Martins, né au Portugal, le 18 janvier 1961, employé privé, résidant au 3, rue de Capellen, OLM L-8393 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),



M. Laurent Grençon, né à Liège (Belgique), le 30 octobre 1973, employé privé, résidant au 19, rue du Grünewald, L-7392 Blaschette (Grand-Duché de Luxembourg),

M. Philippe Prestat, né à Villerupt (France), le 28 juin 1958, orthodontiste, résidant au 2, place de la République, Thionville (France),

M. Michel Konne, né à Thionville (France), le 18 juin 1957, agent général d'assurance, résidant au 5, boucle des Lièvres 57100 Thionville (France),

LIVENZA S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège au 12, rue Schaarfeneck, L-8283 Kehlen, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.587, et

ERISA S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège au 36, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.169,

Tous étant représentés par Mme Sofia Da Chao-Conde, employée privée, résidant à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

(les «Associés»),

Les procurations après avoir été signées ne varient par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les Associés, prénommés, représentés par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les Associés détiennent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination Spallian Innovation S.à r.l., ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.691, constituée par acte du notaire instrumentaire reçu en date du 2 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2246 du 10 septembre 2012 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire reçu en date du 5 décembre 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à huit millions cinq cent quinze mille sept cent quatre-vingt Euros (8.515.780 EUR), représenté par huit cent cinquante et un mille cinq cent soixante-dix-huit (851.578) parts sociales, ayant une valeur nominale de dix Euros (10 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

#### *Première résolution*

Les Associés décident de supprimer la clause 3.4 des statuts de la Société relative à son objet social, afin d'exclure la possibilité pour la Société de réaliser des opérations commerciales techniques ou financières,

#### *Deuxième résolution*

Suite à la première résolution, les Associés décident de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui doit se lire désormais comme suit:

« **3.1.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle pourra créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

**3.2.** La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Elle pourra également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

**3.3.** La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société à raison du présent acte, sont évalués approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

FAIT ET PASSÉ à Esch-Sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ladite partie signe ensemble avec, Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2014. Relation: EAC/2014/631. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014033149/213.

(140036841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

### **avantage Reply (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 146.142.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of February.

Before us Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- advantage Reply Limited, formerly named "avantage (UK) Limited" and before "avantage Capita Limited", a limited liability company incorporated according to the Companies Act 1985 of the United Kingdom, with registered office at 5<sup>th</sup> Floor, Dukes House, 32-38 Dukes Place, London, EC3A 7LP, filed with the Companies House under the number 05177605,

here represented by Mr Frédéric Goosse, expert-comptable, residing professionally at L-5244 Sandweiler, 2b, Ennert dem Bierg, by virtue of a power of attorney, given in London, on January 31<sup>st</sup>, 2014.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company "avantage Reply (Luxembourg) S.à r.l." (hereafter "the Company"), established and having its registered office at L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on April 27<sup>th</sup>, 2009, filed with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 146.142, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1105 of June 4<sup>th</sup>, 2009, amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 10<sup>th</sup>, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 303 of February 11<sup>th</sup>, 2010, and amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 21<sup>st</sup>, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2899 of November 26<sup>th</sup>, 2011.

II. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.-EUR) represented by one thousand (1,000) shares having a nominal value of twelve Euro and fifty cents (12,50.-EUR) per share.

III. Then the sole shareholder, as represented, took the following resolution:

#### *Sole resolution*

The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération, to L-5244 Sandweiler, 2b, Ennert dem Bierg, and subsequently to modify article 5 first sentence of the articles of incorporation, as follows:

« **Art. 5. (first sentence).** The registered office is established in Sandweiler.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### *Costs*

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately EUR 980.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Hesperange, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, the proxyholder signed together with us notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mil quatorze, le treize février.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

- avantage (UK) Limited, anciennement dénommée "avantage (UK) Limited" et avant «avantage Capita Limited», une société à responsabilité limitée constituée d'après le Companies Act 1985 du Royaume Uni, ayant son siège social à 5<sup>th</sup> Floor, Dukes House, 32-38 Dukes Place, London, EC3A 7LP, immatriculée au «Companies House» sous le numéro 05177605,

ici représentée par Monsieur Frédéric Goosse, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-5244 Sandweiler, 2b, Ennert dem Bierg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 31 janvier 2014.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée "avantage Reply (Luxembourg) S.à r.l." (ci après «la Société»), établie et ayant son siège social à L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 avril 2009, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.142, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1105 du 4 juin 2009, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 303 du 11 février 2010, et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 2899 du 26 novembre 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de douze euros cinquante cents (12,50.-EUR) chacune.

III. Ensuite l'associée unique, telle que représentée, a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société de L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération, à L-5244 Sandweiler, 2b, Ennert dem Bierg, et de modifier subséquemment l'article 5 première phrase afférent des statuts comme suit:

« **Art. 5. (première phrase).** Le siège social est établi à Sandweiler.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 980,-€.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom et prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Goosse, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 février 2014. Relation: LAC/2014/8226. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 4 mars 2014.

Référence de publication: 2014033517/90.

(140038221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

**Adventure Films Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 349, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 184.917.

---

**STATUTS**

L'an deux mil quatorze, le treize février.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Momtchil Vassilev MOMTCHILOV, réalisateur de film, né à Balkanabat Nebit Dag (Turkménistan), le 4 décembre 1976, demeurant à L-1941 Luxembourg, 349, route de Longwy.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite, et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Adventure Films Sarl».

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg, par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la réalisation, la production, l'achat et la vente de films et d'autres oeuvres audiovisuelles, la gestion en rapport avec la main d'oeuvre et avec les artistes intervenant dans le cadre de la production audiovisuelle et même au-delà de celle-ci, ainsi que la promotion du savoir-faire et du matériel ayant trait à la production audiovisuelle.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR), divisé en quatre cents (400) parts sociales de trente et un euros (31,-EUR) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par l'associé unique Monsieur Momtchil Vassilev MOMTCHILOV, réalisateur de film, demeurant à L-1941 Luxembourg, 349, route de Longwy, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate, moyennant certificat bancaire.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** Tant que la société compte un associé unique, celui-ci est libre de céder ses parts.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que de l'accord du ou des associés représentant les trois quarts (3/4) des parts sociales. En cas de refus d'agrément les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associée unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

**Art. 8.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 11.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit, Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

**Art. 13.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année au 31 décembre, il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social,

- le solde restant est à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 15.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 16.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

#### *Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 980,- €.

#### *Décisions de l'associée unique*

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-1941 Luxembourg, 349, route de Longwy.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Momtchil Vassilev MOMTCHILOV, préqualifié.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Momtchilov, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 février 2014. Relation: LAC/2014/8232. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 4 mars 2014.

Référence de publication: 2014033523/102.

(140038358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

---

**Rakuten Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 468.822.700,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 136.664.

In the year two thousand and fourteen on the twenty fifth day of February

Before the undersigned Maître Joelle BADEN, Civil Law notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Joseph ELVINGER, Civil Law notary residing in Luxembourg, who will keep the original of this deed,

**THERE APPEARED:**

RAKUTEN, Inc., a company organised under the laws of Japan, having its registered office at 4-12-3 Higashishinagawa, Shinagawa-ku, Tokyo 140-0002, Japan and registered with the Tokyo Legal Affairs Bureau under number 0107-01-020592,

Here represented by Mister Nobuaki Nishio, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Tokyo.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing person as represented declared and requested the notary to state:

1) That RAKUTEN, Inc., prenamed, is the sole shareholder of RAKUTEN EUROPE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg on February 22, 2008, published in the Mémorial C of March 29, 2008, number 768 (the "Company"). The articles of association have been amended several times and for the last time by a deed of the Me Elvinger on January 14, 2014, not yet published in the Mémorial C.

2) That the capital of the Company is set at four hundred and sixty one million three hundred and sixty six thousand seven hundred Euro (EUR 461,366,700.-) represented by nine million two hundred and twenty seven thousand three hundred and thirty four (9,227,334) shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each.

3) After this had been set forth, the above named shareholder representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the capital of the Company by an amount of seven million four hundred and fifty six thousand Euro (EUR 7,456,000.-) to raise it from its present amount of four hundred and sixty one million three hundred and sixty six thousand seven hundred Euro (EUR 461,366,700.-) to four hundred and sixty eight million eight hundred and twenty two thousand seven hundred Euro (EUR 468,822,700.-) by the creation and the issue of one hundred and forty nine thousand one hundred and twenty (149,120) new shares of a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each.

*Subscription and Payment*

Thereupon,

RAKUTEN, Inc., prenamed, represented as aforesaid has declared to subscribe to one hundred and forty nine thousand one hundred and twenty (149,120) new shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each, and to fully pay them up by contribution in cash.

The amount of seven million four hundred and fifty six thousand Euro (EUR 7,456,000.-) is at the disposal of the company, proof of which has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

“ **Art. 6.** The capital is set at four hundred and sixty eight million eight hundred and twenty two thousand seven hundred Euro (EUR 468,822,700.-) represented by nine million three hundred and seventy six thousand four hundred and fifty four (9,376,454) shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each, entirely subscribed and fully paid up.”

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at four thousand euro (EUR 4,000.-).

*Prevailing version*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

**Follows the french version**

L'an deux mille quatorze le vingt-cinq février,

Pardevant Maître Joelle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, lequel aura la garde des présentes minutes

**A COMPARU:**

RAKUTEN, Inc., une société constituée sous les lois du Japon, ayant son siège social au 4-12-3 Higashishinagawa, Shinagawa-ku, Tokyo 140-0002, Japon, et immatriculée auprès du Tokyo Legal Affairs Bureau sous le numéro 0107-01-020592,

représentée par Monsieur Nobuaki Nishio demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration pré mentionnée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que RAKUTEN, Inc., pré qualifiée, est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée RAKUTEN EUROPE S.à r.l., avec siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 février 2008, publié au Mémorial C du 29 mars 2008, numéro 768 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Elvinger en date du 14 janvier 2014, non encore publié au Mémorial C.

2) Que le capital social de la société est fixé à quatre cent soixante et un millions trois cent soixante-six mille sept cents Euros (EUR 461.366.700,-) représenté par neuf millions deux cent vingt-sept mille trois cent trente-quatre (9.227.334) parts sociales de cinquante euros (50 EUR) chacune.

3) Ensuite l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de se constituer en assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de sept millions quatre cent cinquante-six mille euros (EUR 7.456.000,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent soixante et un millions trois cent soixante-six mille sept cents Euros (EUR 461.366.700,-) à quatre cent soixante-huit millions huit cent vingt-deux mille sept cents Euros (EUR 468.822.700,-) par la création et l'émission de cent quarante-neuf mille cent vingt (149.120) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

*Souscription et Libération*

RAKUTEN, Inc., préqualifiée, représentée comme précité a déclaré souscrire les cent quarante-neuf mille cent vingt (149.120) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune et les libérer intégralement par apport en numéraire de sorte que le montant de sept millions quatre cent cinquante-six mille euros (EUR 7.456.000,-) est à la disposition de la Société, preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6, des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital est fixé à quatre cent soixante-huit millions huit cent vingt-deux mille sept cents Euros (EUR 468.822.700,-) représenté par neuf millions trois cent soixante-seize mille quatre cent cinquante-quatre (9.376.454) parts sociales de cinquante euros (50 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.”

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

*Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à quatre mille euros (EUR 4.000,-).

*Version prépondérante*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. NISHIO, J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 26 février 2014. Relation: LAC/2014/8909. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014033455/115.

(140037609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.

---

**SAJ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1933 Luxembourg, 8, rue Siggy vu Letzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 107.124.

L'Assemblée s'est réunie en Assemblée Générale Ordinaire en date du 10 mai 2013 et a décidé de révoquer Madame Joan SASSON en tant que Commissaire aux Comptes et de nommer en lieu et place à cette fonction Madame Letizia LICATA, comptable, née à Metz (France), le 12/03/1975 et demeurant au 30, rue Raymond Poincaré L-2342 Luxembourg.

Le mandat a pris effet au 01/01/2013 jusqu'à l'AGO qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014035579/13.

(140040443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

---

**Sava S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 41.422.

Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg, en abrégé Experta Luxembourg, société anonyme, en sa qualité d'agent domiciliaire, a dénoncé le siège social de la société SAVA S.à.r.l., société à responsabilité limitée, 42, Rue de la Vallée, L-2661, enregistrée sous le n° RSC Luxembourg B - 41422 avec effet au 27 février 2014.

Luxembourg, le 27 février 2014.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Marie-Laurence Thill / Geoffrey Hupkens

Référence de publication: 2014035583/13.

(140040287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

---

**Ro Agriculture Investment SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.520.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 28 février 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 mars 2014.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2014035554/14.

(140039954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

---